



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1118-2023, 1119-2023 ET 1121-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 6 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1118-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 210 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE SUR LA RUE SHEFFORD**
- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1119-2023 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE ENTRE LA RUE DE SOULANGES ET LA RUE ANDRÉ**
- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1121-2023 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 690 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DE STANSTEAD ENTRE LA RUE MONTCALM ET LA FIN DU RÉSEAU**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 8^e jour de février 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques